

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MOÏSE

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

À la séance régulière du conseil tenue le 13 avril 2026, à 19h30 et à laquelle sont présents, les conseillers : Madeleine Plante (#1), Nelson Sirois (#2), Diane Parent (#3), Josée Heppell (#4), François Tremblay (#5) et Martin Alain (#6).

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.
Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

RÉSOLUTION numéro 44-26

TAUX VIDANGE FOSSE SEPTIQUE

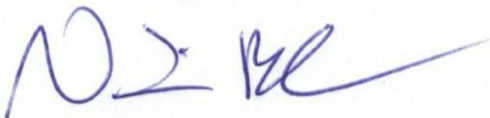
ATTENDU que le conseil municipal désire offrir un service de vidange de fosse septique sur son territoire;

ATTENDU qu'un taux de facturation pour ce service doit être établi pour l'année financière 2026;

ATTENDU que le service de vidange de fosse septique est sur une base volontaire et sera facturé directement par la municipalité aux citoyens utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Madeleine Plante, appuyé par Madame Josée Heppell et résolu que le taux pour ce service sera de 283,50 \$.

Copie certifiée conforme donnée à Saint-Moïse, ce 16 avril 2026



Nadine Beaulieu, Directrice générale et greffière-trésorière